



COMMUNE DE NOUES DE SIENNE
1 Place de la Mairie - Saint-Sever-Calvados
14380 NOUES DE SIENNE

Tel. : 02.31.68.82.63 – Mail : contact@nouesdesienne.fr

Procès-verbal des délibérations du 27 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 20 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
MADELEINE Patrick	X				LEBRETON Samuel				X
THOMAS Christine	X				LEROYER Claire				X
MARIE Bernard		X	Pascal LEBAILLY		MESLIN Sébastien	X			
BOUVET Mickaël	X				NATIVELLE Patrick				X
DESERT Thérèse	X				VIARD Marie-Josèphe	X			
DUVAL Philippe	X				GUILLOUET Joël	X			
ENGUEHARD Christophe				X	PORET Philippe	X			
HAYWARD Ian				X	PERRODIN Sylvie	X			
HULIN Colette				X	BESNEHARD Patrick	X			
LEBAILLY Pascal	X				BRISON-VALOGNES Coraline	X			
MAUDUIT Serge		X	Daniel DESLANDES		CHANU Virgile	X			
DESLANDES Daniel	X				DAVID Francis				X
LEFEVRE Maryline	X				HUS Céline				X
BARON-CALBRY Virginie		X	Maryline LEFEVRE		LARDAIS Emmanuel				X
DESCHAMPS Didier	X				RAVENEL Georges	X			
JUHEL Michel				X	LEROY Bernadette	X			
LEBOUTEILLER Chantal				X	CHAPIN Joël	X			
LEMOINE Jean-François				X	TABUT Gaëlle		x	Bernadette LEROY	
PATARD Damien				X	BERNE Thomas				X
BAZIN Hervé	X				CHÉRENCÉ Thierry				X
JARDIN Norbert	X				JEANNE Sandrine				X
VOISIN Bernard	X				LEMOINE Florian				X
BERNARD Lucie		X	Adolphe XAVIER		LEROY-FORTIN Emmanuelle				X
COSTILS Yves	X				MARIE Pierre				X
DECHANCE Séverine	X				MAZURE Françoise				X
DELAFOSSÉ Françoise	X				PONCIN Jérôme				X
LEBASSARD Charly				X	PRIME Denis	X			
LESAUVAGE Michel				X	SALLOT Hubert				X
RENARD Christiane		X	Hervé BAZIN		NOURRY Jean-Pierre	X			
XAVIER Adolphe	X				JOSSE Claudine	X			
EUDE Reine	X				GIUDICELLI Nadine	X			
BAZIN Jean-Luc	X				CABUIL Dominique		X	Jean-Pierre NOURRY	
EUDE Martine	X				LEMENOREL Claude	X			
CORNU Sylviane	X				CHAIGNON Dominique				X
DUMONT Florent				X	FOREST Gaylord				X
JUMEAUX Bernard		X	Jean-Michel MULLER		LE BOUDOUIL Catherine	X			
LESAGE Hélène	X				LECUYER Christophe				X
MARIE Martine				X	PERIER Karine				X
MULLER Jean-Michel	X				PICHARD Maud		X	Claudine JOSSE	
POULLAIN Louis	X				RENARD Yohan		X		
FAINS Joseph	X				SAINT Yves	X			
PORQUET Benoît		X	Joseph FAINS		VALLEE Régine	X			
PORQUET Lucien	X				VENISSE Didier		X	Yves SAINT	
FAINS Hervé				X	DUPARD Hervé	X			
LEBASTARD Mireille	X				JAUTÉE Sophie	X			
LOUVRIER Sylvain	X				LEHUBY Daniel	X			
ROUYER Jordan				X	BACHELEY Joël	X			
LANGLOIS Roger	X				COTTEREAU Josette	X			
LECOURT Hubert	X				GASTE Christian		X	Joël BACHELEY	
BLOUIN Christine		X			GESNOUIN Garance	X			
BLOUIN Sabrina				X	GUEZET Stéphane		X	Josette COTTEREAU	
DANJOU René	X				JUHEL Pascal	X			
DAUGUET Kelly				X	LUCAS Guillaume				X
GENARD Laurent				X	ROBERT Elisabeth	X			

Georges RAVENEL donne lecture des pouvoirs.

	Approbation des procès-verbaux des séances du 20 février et du 12 mars 2018 (20H27)
--	--

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant les procès-verbaux des séances du 20 février et du 12 mars 2018 dont un exemplaire leur est parvenu.

En l'absence de remarques, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Georges RAVENEL remercie Mme Bouvet Dominique Trésorière, de sa présence, pour la présentation des comptes de gestion 2017 ainsi que le personnel administratif pour son investissement dans la préparation des documents budgétaires.

Le conseil municipal respecte une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Trèbes et au sacrifice du gendarme Arnaud Beltrame lors de la prise d'otage.

FINANCES

Délibérations n° D2018-015 à D2018-021	Présentation des comptes de gestion et approbation des comptes administratifs
---	--

Le maire, Georges RAVENEL se retire et Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint, présente les comptes administratifs des 4 budgets annexes lotissement (Fontenermont, Mesnil Clinchamps, la Pommeraie Saint Sever, St Manvieu Bocage), du budget annexe transport scolaire, du budget annexe des gîtes et du budget principal de Noues de Sienne.

Présentation du compte administratif 2017 du budget annexe lotissement Fontenermont (délibération 2018-015) (21H30) :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe lotissement Fontenermont de 2017, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement Fontenermont de l'exercice 2017, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2017	25 204,15 €
Recettes de l'exercice 2017	25 204,07 €
D'où un déficit de fonctionnement 2017 constaté de	- 0,08 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2016	0,01 €
D'où un déficit au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	- 0,09 €
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2017	7 458,30 €
Recettes de l'exercice 2017	17 745,30 €
D'où un excédent d'investissement 2017 constaté de	10 287,00 €
Solde d'exécution 2016	- 44 134,52 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	- 33 847,52 €

Présentation du compte administratif 2017 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps (délibération 2018-016) (21H32) :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps de 2017, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps de l'exercice 2017, aux sommes suivantes :

• Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2017	12 445,92 €
Recettes de l'exercice 2017	0 €
D'où un déficit de fonctionnement 2017 constaté de	- 12 445,92 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2016	35 246,44 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	22 800,52 €
• Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice 2017	0 €
Recettes de l'exercice 2017	12 445,46 €
D'où un excédent d'investissement 2017 constaté de	12 445,46 €

Solde d'exécution 2016	- 89 145,98 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	- <u>76 700,52 €</u>

Présentation du compte administratif 2017 du budget annexe lotissement la Pommeraie Saint Sever Calvados (délibération 2018-017) (21H33) :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe lotissement La Pommeraie st Sever de 2017, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement La Pommeraie St Sever de l'exercice 2017, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2017	0 €
Recettes de l'exercice 2017	1,12 €
D'où un excédent de fonctionnement 2017 constaté de	<u>1,12 €</u>
Déficit de fonctionnement reporté de 2016	1,12 €
D'où un résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>0 €</u>
 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2017	0 €
Recettes de l'exercice 2017	0 €
D'où un excédent d'investissement 2017 constaté de	<u>0 €</u>
Solde d'exécution 2016	0 €
D'où un résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>0 €</u>

Présentation du compte administratif 2017 du budget annexe lotissement Saint Manvieu Bocage (délibération 2018-018) (21H34):

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe lotissement Saint Manvieu Bocage de 2017, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement Saint Manvieu Bocage de l'exercice 2017, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2017	0 €
Recettes de l'exercice 2017	0,49 €
D'où un excédent de fonctionnement 2017 constaté de	<u>0,49 €</u>
Déficit de fonctionnement reporté de 2016	0,49 €
D'où un résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>0 €</u>
 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2017	0 €
Recettes de l'exercice 2017	0 €
D'où un excédent d'investissement 2017 constaté de	<u>0 €</u>
Solde d'exécution 2016	0 €
D'où un résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>0 €</u>

Présentation du compte administratif du budget annexe Transport Scolaire (délibération 2018-019) (21H35) :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe Transport scolaire de 2017, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe Transport scolaire de l'exercice 2017, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2017	134 657,38 €
Recettes de l'exercice 2017	218 705,25 €
D'où un excédent de fonctionnement 2017 constaté de	<u>84 047,87 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2016	26 983,51 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>111 031,38 €</u>
 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2017	0 €
Recettes de l'exercice 2017	4 378,59 €

D'où un excédent d'investissement 2017 constaté de	<u>4 378,59 €</u>
Solde d'exécution 2016	37 686,12 €
D'où un excédent au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>42 064,71 €</u>

Présentation du compte administratif du budget annexe gites (délibération 2018-020) (21H36) :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget annexe Gites de 2017, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe Gites de l'exercice 2017, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2017	56 753,62 €
Recettes de l'exercice 2017	56 753,62 €
D'où un excédent de fonctionnement 2017 constaté de	<u>0 €</u>
Déficit de fonctionnement reporté de 2016	0 €
D'où un résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>0 €</u>
 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2017	3 333,32 €
Recettes de l'exercice 2017	67 722,15 €
D'où un excédent d'investissement 2017 constaté de	<u>+ 64 388,83 €</u>
Solde d'exécution 2016	- 106 851,86 €
D'où un déficit au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>- 42 463,03 €</u>

Présentation du compte administratif du budget principal (délibération 2018-021) (21H38) :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, 1^{er} adjoint :

- Constate, à l'unanimité des présents, que le compte administratif du budget principal de 2017, est en tout point conforme au compte de gestion présenté par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal ;
- Arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017, aux sommes suivantes :
 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2017	3 077 080,46 €
Recettes de l'exercice 2017	4 017 594,13 €
D'où un excédent de fonctionnement 2017 constaté de	<u>940 513,67 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2016	2 700 516,90 €
D'où un excédent au résultat de clôture de fonctionnement cumulé de	<u>3 641 030,57 €</u>
 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2017	974 429,38 €
Recettes de l'exercice 2017	1 947 034,89 €
D'où un excédent d'investissement 2017 constaté de	<u>972 605,51 €</u>
Solde d'exécution 2016	- 114 074,77 €
D'où un excédent au résultat de clôture d'investissement cumulé de	<u>858 530,74 €</u>

Délibération n° D2018-022 à D2018-024	Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes
--	---

Budget transport scolaire (délibération 2018-022) (21H43) :

Le conseil municipal constatant le compte administratif 2017 du budget annexe transport décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat 2016	+ 26 983,51€
Résultat 2017	+ 84 047,87 €
Résultat de clôture 2017	+ 111 031,38 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat 2016	+ 37 686,12 €
Résultat 2017	+ 4 378,59 €
Résultat de clôture 2017	+ 42 064,71 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2018 compte 002	<u>111 031,38 €</u>

Budget gîtes (délibération 2018-023) (21H44) :

Le conseil municipal, constatant le compte administratif 2017 du budget annexe gites et les résultats suivants :

Section d'investissement	
Résultat 2016	- 106 851,86 €
Résultat 2017	+ 64 388,83 €
Résultat de clôture 2017	- 42 463,03 €
Solde des restes à réaliser	- 2 700,00 €
Besoin de financement	- 45 163,03 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Constate un besoin de financement et de ce fait que l'affectation du résultat est inexistante.

Budget principal de Noues de Sienne (délibération 2018-024) (21H46) :

Le conseil municipal, constatant le compte administratif 2017 du budget principal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, de l'affectation de résultats comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat 2016	+ 2 700 156,90 €
Résultat 2017	+ 940 513,67 €
Résultat de clôture 2017	+ 3 641 030,57 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat 2016	- 114 074,77 €
Résultat 2017	+ 972 605,51 €
Résultat de clôture 2017 à reporter sur 2018 compte 001	+ 858 530,74 €
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	- 803 558,83 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2018 compte 002	<u>3 641 030,57 €</u>

Georges Ravenel précise que dans les résultats de clôture du budget principal, ne sont pas comptabilisés :

- Le remboursement des emprunts payés par l'Intercom revenant à la commune (7 997€71 en intérêts et 43 700€49 en capital),
- Le remboursement des attributions de compensation à l'Intercom,
- Les amortissements des rétrocessions de biens de l'Intercom.

**Délibérations n°
D2018-025 à
D2018-031**

Vote des budgets primitifs 2018

Vote du budget primitif de 2018 budget principal – Noues de Sienne (délibération 2018-025) (21H47) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget principal de Noues de Sienne aux membres du conseil municipal. Il convient d'inscrire le produit fiscal attendu (art 73111) qui vient d'être notifié (état 1259) s'élevant à la somme de 1 463 066,00 €. L'article 6521 est modifié, il convient d'inscrire la somme de 25 697,10 €. Suite aux précédentes modifications, l'article 61524 est également modifié pour la somme de 2 400 159,44 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2018 par chapitre,
- décide de lister les articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut pas procéder à des virements d'article à article (6754 pour le budget principal),
- vote le budget primitif du budget principal de Noues de Sienne, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 7 626 134,09 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 237 459,44 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	1 753 150,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	287 300,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	150 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 030 798,55 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	672 926,10 €
Chapitre 66	Charges financières	50 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	134 500,00 €

Recettes		
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 641 030,57 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	16 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	340 100,00 €

Chapitre 73	Impôts et taxes	1 943 136,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 439 509,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	168 358,52 €
Chapitre 76	Produits financiers	500,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	7 500,00 €

- Vote le budget primitif 2018 du budget principal de Noues de Sienne, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 4 099 606,10 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	259 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	152 644,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	19 264,41 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 415 920,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 096 361,54 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	86 416,15 €

Recettes

Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	858 530,74 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 030 798,55 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation	55 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	592 415,03 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 242 676,78 €
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	4 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	6 185,00 €

Vote du budget primitif de 2018 budget annexe lotissement Fontenermont (délibération 2018-026) (21H54) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement Fontenermont aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2018 par chapitre,
- vote le budget primitif du budget annexe lotissement Fontenermont, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 18 802,10 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 002	Déficit reporté	0,09 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2,01 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 800,00 €

Recettes

Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	17 800,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion directe	502,10 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €

- Vote le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement Fontenermont, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 34 347,52 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Déficit reporté	33 847,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €

Recettes

Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	16 547,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 800,00 €

Vote du budget primitif de 2018 budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps (délibération 2018-027) (21H55) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2018 par chapitre,
- vote le budget primitif du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 36 258,52 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	21 800,52 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 958,00 €
Recettes		
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	12 958,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €
Chapitre 002	Excédent reporté	22 800,52 €

- Vote le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 77 200,52 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 001	Déficit reporté	76 700,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €
Recettes		
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	64 242,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 958,00 €

Vote du budget primitif de 2018 budget annexe lotissement la Pommeraie Saint Sever (délibération 2018-028) (21H56) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement la Pommeraie St Sever aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2018 par chapitre,
- vote le budget primitif du budget annexe lotissement la Pommeraie St Sever, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 6 185 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 185,00 €
Recettes		
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 185,00 €

- Vote le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement la Pommeraie St Sever, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 6 185,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	6 185,00 €
Recettes		
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 185,00 €

Vote du budget primitif de 2018 budget annexe lotissement Saint Manvieu Bocage (délibération 2018-029) (21H57) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2018 par chapitre,
- vote le budget primitif du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 45 010,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 011	Charges à caractère général	21 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 010,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €
Recettes		
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	24 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion directe	10,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €

- Vote le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 21 000,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €
Recettes		

Vote du budget primitif de 2018 budget annexe transport (délibération 2018-030) (21H58) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget annexe Transport aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2018 par chapitre,

- vote le budget primitif du budget transport, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 256 531,38 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	153 631,38 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	95 550,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 950,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00 €

Recettes

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	111 031,38 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	45 500,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	100 000,00 €

- Vote le budget primitif 2018 du budget transport, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 46 954,56 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	46 954,56 €
-------------	-----------------------------	-------------

Recettes

Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	42 064,71 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 889,85 €

Vote du budget primitif de 2018 budget annexe des gites (délibération 2018-031) (22H01) :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget Gites aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide de voter le budget primitif 2018 par chapitre,

- vote le budget primitif du budget Gites, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 63 700 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	20 278,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	20 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 010,00 €
Chapitre 66	Charges financières	2 369,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 543,00 €

Recettes

Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	3 700,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	60 000,00 €

- Vote le budget primitif 2018 du budget Gites, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 288 346,63 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	42 463,03 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 806,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	40 756,60 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	202 321,00 €

Recettes

Chapitre 13	Subvention d'équipement	98 935,00 €
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	169 868,63 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 543,00 €

La délibération 2017-204 du 7 novembre 2017 approuvait le lissage des taux d'imposition sur la durée maximale, soit 12 ans à partir de 2018, afin d'harmoniser ces taux sur toutes les communes historiques en 2030.

La délibération D2018-012, adoptant les orientations budgétaires de la commune pour l'année à venir, impliquait, dans le débat d'orientations budgétaires, de ne pas augmenter la pression fiscale en 2018.

Mme BOUVET Dominique, Trésorière, précise que l'Etat prévoit le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des revenus par tiers (1/3 cette année et 2/3 l'année prochaine), celui-ci sera totalement pris en charge par l'Etat et n'aura pas d'effet sur les recettes fiscales de la commune.

Elle informe qu'il est prévu une augmentation nationale de 1,20 % de la valeur locative et que celle-ci aura un impact sur toutes les bases.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de maintenir, pour l'année 2018, les taux d'imposition comme suit :

		CDB	COU	FON	LEG	LMB	LMC	MCL	SMB	STS	SFR
Taxe d'habitation	2017	18.34	18.50	18.16	16.17	17.29	18.67	18.31	20.62	21.36	18.09
	2018	18.42	18.57	18.26	16.42	17.45	18.73	18.39	20.53	21.21	18.19
Foncier Bâti	2017	21.62	20.85	21.52	15.25	20.87	23.78	21.19	20.65	23.43	21.84
	2018	21.63	20.92	21.54	15.75	20.94	23.62	21.23	20.73	23.30	21.83
Foncier Non Bâti	2017	38.07	32.65	33.72	29.01	34.37	38.92	32.88	36.81	41.76	34.58
	2018	37.86	32.85	33.84	29.49	34.44	38.64	33.06	36.69	41.26	34.63

Taux moyens pondérés :

Taxe d'habitation	19,38 %
Taxe foncière	21,76 %
Taxe foncière	35,29 %

Aménagement de la RD 185 Entrée Est de Mesnil Clinchamps : validation du plan de financement et demandes de subvention (délibération 2018-032) (22H05) :

Vu le projet d'aménagement de l'entrée Est de l'agglomération de la commune déléguée de Mesnil-Clinchamps,

Vu la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec les sociétés SAFEGE et PLANIS,

Vu le lancement du marché public par procédure adaptée le 9 mars 2018,

Vu le partenariat de la commune et du conseil départemental sur ce projet, le département s'engageant à financer la partie roulante de la voie, la commune finançant les abords sécurisant la zone (ce partenariat se formalisera par une convention dès que le marché sera attribué),

Vu l'inscription de cette opération au budget primitif 2018 en section d'investissement à l'article 2315,

Compte tenu des estimations faites en 2014 par une société retenue suite à un marché public devenu caduc,

Considérant que ce projet a pour but de sécuriser la zone, il est éligible à l'aide départementale au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Prend acte du montant estimatif du projet et valide le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (HT)		Recettes	
		DETR	28 935,00 €
Travaux	82 508,50 €	Réserve parlementaire	1 110,00 €
Maitrise d'œuvre	4 992,50 €	Amendes de police	16 000,00 €
Imprévus (5%)	4 375,00 €	Conseil Départemental	27 455,00 €
		FCTVA	
		Noeues de Siennes	18 376,00 €
Total	91 876,00 €	Total	91 876,00 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider Noeues de Siennes, et notamment auprès de la Préfecture du Calvados au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Travaux de voirie 2018 : validation du plan de financement et demandes de subvention (délibération 2018-033) (22H07) :

Il est proposé de procéder à des travaux de restructuration de chaussée sur les voies communales et chemins ruraux. Ces travaux permettront de meilleures conditions de sécurité pour les usagers circulant sur ces voies.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Prend acte du montant estimatif du projet et valide le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	
		CD14	27 455,00 €
Travaux voirie	515 162,00 €	Réserve Parlementaire	1 110,38 €
Imprévus (5%)	4 375,05 €	Amendes de Police	16 000,00 €
		Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux	200 000,00 €
		Noues de Sienne	274 971,67 €
TOTAL	519 537,05 €	TOTAL	519 537,05 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider Noues de Sienne, et notamment auprès de la Préfecture du Calvados au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Construction de l'école élémentaire de Saint Sever, 2ème phase : validation du plan de financement et demandes de subvention (délibération 218-034) (22H09) :

La délibération 2017-63 autorisait Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR afin de financer la première phase de la construction de l'école élémentaire de Saint-Sever-Calvados. Cette même délibération faisait état de la deuxième phase du projet, qui verrait le jour en 2018, notamment afin de meubler le bâtiment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Prend acte du montant estimatif du projet et valide le plan de financement ci-dessous :

pré-études diverses (topo, sol)	0,00 €	DSIL	214 381,96 €
SPS	0,00 €		
Bureau de contrôle	0,00 €	Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (40%)	214 381,96 €
Travaux et MOE (phase 2)	439 846,37 €		
Mobilier	38 707,38 €		
Imprévus (5% du montant total des travaux phases 1 et 2)	57 401,14 €	Noues de Sienne	107 190,98 €
TOTAL	535 954,89 €	TOTAL	535 954,89 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider Noues de Sienne, et notamment auprès de la Préfecture du Calvados au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Délibération n°
D2018-035

Tarif de garderie et cantine (22H12)

La commission scolaire et périscolaire s'est prononcée favorable sur les points suivants :

- Garderie : Reconduction des tarifs en vigueur soit 0.55 € la demi-heure.
- Cantine : Harmonisation des tarifs sur l'ensemble des écoles de Noues de Sienne soit 3.40€ le repas, et 1€ pour la surveillance des enfants apportant leur repas pour des raisons médicales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide les tarifs qui seront appliqués sur les écoles de Noues de Sienne à compter de l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

TARIF ECOLES DE NOUES DE SIENNE	
GARDERIE	
2018-2019	
Ecole de Mesnil Clinchamps	0,55 €
Ecole de Saint Manvieu Bocage	0,55 €
Ecole Maternelle de Saint-Sever-Calvados	0,55 €
Ecole Élémentaire de Saint-Sever-Calvados	0,55 €
CANTINE - REPAS	
2018-2019	
Ecole de Mesnil Clinchamps	3,40 €
Ecole de Saint Manvieu Bocage	3,40 €
Ecole Maternelle de Saint-Sever-Calvados	3,40 €
Ecole Élémentaire de Saint-Sever-Calvados	3,40 €
CANTINE - SURVEILLANCE TEMPS DU MIDI (P.A.I.)	
2018-2019	
Ecole de Mesnil Clinchamps	1,00 €
Ecole de Saint Manvieu Bocage	1,00 €
Ecole Maternelle de Saint-Sever-Calvados	1,00 €
Ecole Élémentaire de Saint-Sever-Calvados	1,00 €
P.A.I. : Projet d'Accueil Individualisé	
L'enfant consomme, dans les lieux prévus pour la restauration collective, le repas fourni par les parents, selon des modalités définies dans le projet d'accueil individualisé respectant les règles d'hygiène et de sécurité.	

**Délibération n°
D2018-036**

Tarif de transport scolaire (22H13)

La Région n'augmentant pas ses tarifs pour l'année prochaine, la commission scolaire et périscolaire propose de reconduire les mêmes montants que cette année pour l'année scolaire à venir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide les tarifs de transport scolaire à compter de l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

1 - TARIF TRANSPORT SCOLAIRE		Participation Familiale 		Frais administratifs 		Prix par an et par enfant transporté 2018-2019
CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE		2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	
LYCÉENS et COLLÉGIENS	1er Enfant	86,00 €	86,00 €	47,50 €	47,50 €	133,50 €
	2ème Enfant	86,00 €	86,00 €	47,50 €	47,50 €	133,50 €
	Enfant Supplémentaire	Gratuit	- €	47,50 €	47,50 €	47,50 €
	Enfant relevant M.P.E.*	86,00 €	86,00 €	47,50 €	47,50 €	133,50 €
ELEVES H.E.S. ETUDIANT	Collégiens	172,00 €	172,00 €		172,00 €	172,00 €
	Elèves en BTS	172,00 €	172,00 €		172,00 €	172,00 €
PRIMAIRE				25,00 €	25,00 €	25,00 €
	Le transport d'école à école dans le cadre du RPI est gratuit					0,00 €

*M.P.E. : Mission Protection de l'Enfance - Aux familles d'accueil de demander le remboursement auprès du Département H.E.S. - H.E.S. - Etablissement de Secteur



Pour toute demande postée après le 15 juillet (cachet de La Poste faisant foi), le prix de la **carte de transport est majoré de 70,00 €** par an et par enfant (sauf cas dérogatoires : affectation tardive dans l'établissement, déménagement, changement de situation familiale)

2 - TARIF TRANSPORT PERISCOLAIRE

CARTE CLSH	2017-2018	2018-2019
PRIMAIRE	Gratuit	Gratuit

Transport tous les mercredis midi sur la période scolaire, de l'école de Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Ecoles maternelle et élémentaire de Saint-Sever-Calvados vers le CLSH de Sept-frères

**Délibération n°
D2018-037**

Budget des écoles (22H18)

Mickaël BOUVET quitte la séance et ne participe pas à cette délibération.

Il est proposé de valider le budget des écoles pour les classes élémentaires et maternelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide le budget annuel des écoles de Noues de Siennne comme suit :

BUDGET ANNUEL POUR LES CLASSES ÉLÉMENTAIRES et MATERNELLES

Crédits Ouverts du 1er juillet N au 30 juin N+1	DÉTERMINATION DES CRÉDITS A GÉRER PAR LES ENSEIGNANTS		
	CRÉDITS ATTRIBUÉS		Observations
FOURNITURES SCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES	68 €	par élève au 30 septembre de l'année scolaire en cours (mais géré par UP)	Fournitures fongibles (consommées dans l'année) et non fongible d'un faible montant Toutes les fournitures Scolaires et Para-scolaires, Cartouches d'imprimante, etc... → Transmettre une copie du bon de livraison du fournisseur avec visa de contrôle
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE			Ligne de crédit permettant le financement des activités obligatoires d'EPS et l'achat de matériel d'EPS de chaque élève → Commandes de matériel et prévisionnel des activités à faire signer par M le Maire de Noues de Sienne
VERSEMENT A LA COOP (sorties ou projets pédagogiques, "amélioration de l'ordinaire", ...)	20 €	par élève domicilié sur Noues de sienne	Versement à la Coopérative Scolaire pour les activités ou projets pédagogiques et ludiques Versement au cours du 1er trimestre scolaire après réception à Noues de Sienne des tableaux nominatifs des effectifs au 30/09 et des bilan financier et rapport d'activités de la Coop (documents fournis à l'OCCE)
Versement aux APE	10 €	par élève domicilié sur Noues de sienne	Versement aux APE une fois par an sur comptabilisation des effectifs à la date du 30 septembre
CLASSE OU ACTIVITÉS DÉCOUVERTE	40 €	par élève domicilié sur Noues de sienne	Sur demande de subvention et selon conditions prévues (dossier à compléter) (3 subventions par enfant sur le cursus primaire (8 ans))
BONS DE TRANSPORT (Service Transports scolaires)	attribution par UP		Selon conditions prévues (fiche de demande à compléter)
Équipement pédagogique	250 €	par classe (mais géré par UP)	Sous réserve de validation du devis par Noues de Sienne
Renouvellement, acquisitions d'équipements et maintien du patrimoine	Géré par Noues de Sienne Demande à transmettre à Noues de Sienne la semaine précédant les vacances d'hiver via une liste hiérarchisée		

L'imputation budgétaire revient exclusivement au service comptable de Noues de Sienne.

En cas d'évolution des effectifs cumulés de l'école élémentaire OU de l'école maternelle, supérieure ou égale à 10% (chiffres du 30 septembre au 31 janvier), l'effectif le plus important sera retenu pour le calcul du budget.

Il appartient aux directeurs et à l'équipe enseignante de gérer les enveloppes et de veiller à ce que celles-ci ne soient pas dépassées. Le dépassement de crédit n'est pas autorisé et provoque le rejet de la facture dans sa totalité.

Aucun report de crédit ne sera effectué d'une année à l'autre.

TOUT ACHAT EFFECTUÉ RESTE PROPRIÉTÉ DE NOUES DE SIENNE

SOCIO

Mickaël BOUVET reprend part aux délibérations.

Délibération n° D2018-038	Subventions aux associations (22H33)
------------------------------	---

Patrick MADELEINE informe que la commission socioculturelle, réunion le lundi 12 mars, s'est prononcée favorable au versement des subventions suivantes, pour un montant total de **87 330 €** :

- Bocage animation : **17 500 €**. L'animation étant désormais assurée par les amis de la Vache qui lit, Bocage animation ne supporte plus que le coût de l'animateur. Par conséquent, la subvention pour l'animation est supprimée. Seule la subvention pour le fonctionnement demeure.
- Association Cyclotouriste Séverine : **450 €**
La commission propose d'adopter une politique par rapport aux licenciés domiciliés sur Noues de Sienne à raison de 30€ par licence considérant que l'association compte 15 licenciés domiciliés sur Noues de Sienne.
- AVPPS : **1 150 €**
- MFR/ Chambre de métiers et de l'artisanat/ Bâtiment CFA :
La commission propose d'adopter une politique de subvention à raison de 40€ par élève domicilié sur Noues de Sienne. Par conséquent :
 - Chambre de métiers et de l'artisanat Calvados-Orne* : **40 €**. Un élève domicilié sur Courson.
 - Bâtiment CFA de Caen* : **40 €**. Un élève domicilié sur St-Manvieu-Bocage.
 - Bâtiment CFA du Morbihan* : **40 €**. Un élève domicilié sur St-Sever-Calvados
 - Bâtiment CFA d'Alençon* : **80 €**. 2 élèves domiciliés sur Mesnil-Clinchamps
 - MFR du Pointel* : **40 €**. Un élève domicilié sur Mesnil-Clinchamps
- Société d'agriculture de Vire : **110 €**
- Union Cycliste Landellaise : La commission propose d'adopter une politique par rapport aux licenciés domiciliés sur Noues de Sienne à raison de 40€ par licence. Cette subvention fera l'objet d'une nouvelle délibération à réception de la liste des licenciés fournie en septembre par l'association.
- Association gymnastique volontaire : **300 €**
- Association sportive Collège St Sever : **3 480 €** - 87 élèves x 40 €
- Bocage loisirs : **2 000 €** pour la fête de la musique
- La ferme des enfants : **2 100 €**

- Pont sur l'art : **800 €**. Si une exposition se tient sur Noues de Sienne, la subvention pourra être révisée.
- Les amis de la vache qui lit : **50 000 €** convention "contrat jeunesse"
8 000 € programme "espace vie sociale"
- Les restos du cœur : **300 €**
- Les PEP14 : **300 €**
- La croix rouge française : **300 €**
- Alcool assistance : **300 €**
- Le collectif associatif rando : pour la randonnée de la Granit'eau bois, l'association a déposé une demande de mise à disposition des bus et fourniture de 400 T-shirts floqués du logo de Noues de Sienne.

Compte tenu de leur appartenance au bureau de l'association, Nadine GUIDICELLI (association sportive du collège de St Sever), Jean-Pierre NOURRY (association cyclotouriste séverine), Patrick BESNEHARD (Collectif associatif rando), Sophie JAUTEE (association gymnastique volontaire) ne prennent pas part au vote pour la subvention concernée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Est favorable au versement des subventions (article 6574 code fonction 025) détaillées ci-dessus pour un montant total s'élevant à la somme de **87 330 €**,
- Est favorable à une mise à disposition de bus et à la fourniture de T shirts pour le collectif associatif rando dans le cadre de la randonnée granit'eau bois.

Délibération n° D2018-039	Tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse (22H37)
--------------------------------------	---

Marie-Josèphe VIARD précise qu'il est nécessaire de fixer les tarifs applicables trimestriellement à l'Ecole de Musique et de Danse à compter de l'année 2018-2019. Compte tenu des évolutions tarifaires effectuées l'an passé, il est proposé de conserver les mêmes tarifs.

Adolphe XAVIER demande si la commune de Pont-Farcy peut bénéficier des tarifs du territoire « Habitants du territoire de l'ex-Intercom Séverine » compte tenu de son intégration depuis le 1^{er} janvier 2018 dans une commune nouvelle de la Manche. Georges Ravenel répond qu'ils pourront en bénéficier car une compensation pourra être versée par l'Intercom de la Vire au Noireau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide les tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse qui seront appliqués à compter de l'année 2018/2019 comme suit :

Section DANSE (au trimestre)	Habitants du territoire de l'ex Intercom Séverine	Hors Territoire
Eveil à l'expression corporelle	Tarif unique : 40 €	
Atelier de composition chorégraphique	Tarif unique : 75 €	
Danse Loisirs Mouvements "Bien-être"	Tarif unique: 40 €	
Pratique collective « Compagnie » (hors cursus)	Tarif unique: 40 €	

-L'inscription à l'éveil à la danse donne accès au jardin ou à l'éveil musical en fonction des places disponibles et après la validation de la direction.

Section MUSIQUE (au trimestre)	Habitants du territoire de l'ex Intercom Séverine	Hors Territoire
Jardin Musical Eveil Musical	Tarif unique : 40 €	
Formation Musicale seule	Tarif unique : 40 €	
Trombone, Trompette, Cor, Tuba, Saxophone, Flûte traversière, Clarinette	55 €	110 €
Atelier d'Eveil Musical pour les adultes en situation de handicap	55 €	110 €
Accordéon, Batterie, Dualo	80 €	160 €
Piano	80 €	160 €
Guitare	80 €	160 €
Ensembles instrumentaux et vocaux (hors cursus)	Tarif unique : 40 €	
Location Instrument	25 €	50 €

- L'inscription à une discipline instrumentale donne accès à la Formation Musicale et à une pratique collective en fonction des places disponibles et après la validation de la direction.

- L'inscription au jardin ou à l'éveil musical donne accès à l'éveil à la danse en fonction des places disponibles et après la validation de la Direction.

Réductions (au trimestre)	Habitants du territoire de l'ex Intercom Séverine	Hors Territoire
Participation à l'orchestre d'harmonie et à la vie artistique du territoire	25 €	50 €
Famille Nombreuse (à partir de 2 membres d'une même famille)	7 €	14 €

Pour les disciplines à tarif unique, la réduction sera unique : 7€

Le personnel de Noues de sienne et leur (s) enfant (s) bénéficient du tarif « Noues de Sienne », quelle que soit leur commune d'origine.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° D2018-040	Convention avec le FAM pour l'activité mise de table dans les cantines de Noues de Sienne (22H39)
----------------------------------	--

Jean-Pierre Nourry précise qu'une convention est proposée par le Foyer d'Accueil Médicalisé Résidence Arc-en-Ciel « la Clairière » de Saint Sever avec la commune pour la mise à disposition d'adultes atteints d'autisme auprès des cantines scolaires de Noues de Sienne.

Ces interventions ont pour objet essentiel de permettre la reconnaissance des droits d'inclusion et de participation sociale en milieu ordinaire.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le FAM Résidence Arc en Ciel « la Clairière » de Saint Sever pour la mise à disposition d'adultes atteints d'autisme auprès des cantines scolaires de Noues de Sienne.

Délibération n° D2018-041	Suppression du poste 93 et création du poste 101 (22H41)
----------------------------------	---

Jean-Pierre Nourry expose que la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique n°93 convient d'être modifiée. Ce poste est actuellement de 25/35 et il est proposé de le modifier afin de créer un poste à temps complet. Cette proposition fait suite à un départ en retraite.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

- Modifications du temps de travail supérieur à 10%, sous réserve de l'avis du comité technique :
 - Suppression du poste n°93 d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 25/35 et création d'un poste (n°101) d'adjoint technique territorial permanent à temps complet soit 35/35, à compter du 1er mai 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification du poste telle que présentée ci-dessus,
- Modifie le tableau des effectifs des emplois,
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants,

TOURISME

Délibération n° D2018-042	Remboursement des frais d'assurance prélevés à tort par ABV (22H44)
----------------------------------	--

La commune a dû souscrire un contrat de responsabilité civile pour le parcours acrobatique lors de la reprise du site de l'Etape en Forêt au 1^{er} janvier 2018.

L'assurance RC a été contractée auprès de l'assureur BERNARD ASSURANCES de Lyon, précédemment assureur de l'entreprise ABV, ex-déléataire.

L'assureur a prélevé à l'entreprise ABV la cotisation correspondant au 1^{er} trimestre 2018 pendant la période de transition du contrat. Il demande de rembourser directement la société ABV à hauteur de 898,58 € (échéance du 1^{er} trimestre) car il n'en a pas la possibilité.

Georges Ravenel informe le conseil municipal que Claudine Josse a été élue présidente et Adolphe XAVIER vice-président du SPIC de l'Etape en Forêt.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à procéder au mandatement de la somme de 898,58 € à l'article 6288 sur le budget annexe de l'Etape en Forêt.

Délibération n°
D2018-043

Gîte de Saint Sever (22H45)

Afin d'harmoniser la gestion de tous les gîtes de la commune de Noues de Sienne, il est proposé de transférer le gîte de Saint-Sever du budget principal vers le budget annexe « Gîtes » à compter du 1^{er} janvier 2019, ce qui implique que celui-ci soit assujéti à la TVA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise le transfert du gîte de Saint-Sever Calvados du budget principal vers le budget annexe « Gîtes » à compter du 1^{er} janvier 2019, et de ce fait son assujettissement à la TVA.

FONCTIONNEMENT GENERAL

Délibération n°
D2018-044

Vente de chemin rural (22H46)

Reine EUDE maire délégué de Le Gast, expose qu'une demande d'achat d'une portion du chemin des Tesnières, situé sur la commune déléguée de Le Gast, bordé par les parcelles 1 – 19 20 -21 section ZE, a été faite par M. et Mme MACQUET Laurent, ce sujet avait été évoqué lors d'une précédente réunion du conseil municipal.

Une proposition de vente de cette portion pour un montant de 2 000 € leur a été faite par courrier, prenant en compte la surface ainsi qu'un coefficient de dégradation du revêtement de 30 %. Ils ont répondu favorablement à cette proposition et également pour la prise en charge des frais de géomètre (516 € TTC) et des frais de notaire.

Il convient de se prononcer sur cette proposition d'aliénation ainsi que sur le déclassement de cette portion de voie communale (enquête publique).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Est favorable à la vente d'une portion du chemin des Tesnières situé sur la commune déléguée de Le Gast, bordé par les parcelles 1 – 19 20 -21 section ZE, à M. et Mme MACQUET Laurent pour un montant de 2000 €, frais de géomètre et de notaire à leur charge,
- Décide de soumettre à enquête publique le déclassement d'une portion de la voie communale des Tesnières et le projet d'aliénation.

Questions diverses

- Claudine Josse précise qu'une animation « chasse aux œufs », pour les enfants, sera organisée sur le site de l'Etape en Forêt le samedi 31 mars 2018.
- Il est rappelé que le restaurant de l'Etape en Forêt est ouvert le mercredi (midi et soir), du vendredi soir au dimanche soir. A l'avenir, il sera ouvert le vendredi midi et fermé le dimanche soir.
- Le parcours « accrobranches » ouvrira le samedi 31 mars 2018.
- Georges Ravenel remercie Claude Leménorel pour le prêt de la sono du SIVOM.
- Georges Ravenel demande aux conseillers d'insister auprès des collègues élus de venir assister aux séances du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55